

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 29 juin 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZET, Maire

**PRESENTS :** MM PEZET Bernard –FILACHET René - LACOUME Didier-OLLEVIER Patrice – LABOIS Alain – VOILQUE Alain - MARQUETTE Jacques – Mmes PANCIEKIEWICZ Annick – BARDOT Françoise – JULIEN Francine – DEMILLY Nadine – SERVAIS Sandrine –VERGNEAU Céline – GALET Claudine -.

**Avaient donné pouvoir :** Mme VASSET Annie à Mr PEZET Bernard, Mr VUYLSTEKE Patrice à Mr OLLEVIER Patrice.

**Excusés :** Mmes VASSET Annie, DAVID Agnès, MARCHIONNI Fabienne, Mrs VUYLSTEKE Patrice, XAVIER Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Madame SERVAIS Sandrine.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 35.

### **1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 09 avril 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 09 avril 2015.

#### **2015-83 – P.E.D.T**

Après avoir pris connaissance du Projet Educatif de Territoire (PEDT) dont chaque conseiller a reçu un exemplaire et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame PANCIEKIEWICZ, adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse:

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents

- Décide d'adopter le PEDT de la commune de SINCENY pour l'année 2015.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le PEDT 2015.

#### **2015-84 – CONVENTION POUR MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISERVICE**

Après avoir pris connaissance des offres reçues, des conclusions et sur proposition de la commission travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de retenir l'offre de l'OPAL de l'Aisne.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'OPAL de l'Aisne.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

#### **2015-85 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Par délibération en date du 5 mars 2013, le Conseil municipal a transféré la compétence d'occupation du domaine public pour les ouvrages de gaz à l'USEDA. Cependant il convient de délibérer pour être autorisé à percevoir la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de gaz de la part de l'USEDA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- 
- 
- Décide d'autoriser la commune de SINCENY à percevoir la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz de la part de l'USEDA.

### **2015-86 – DENOMINATION DU TERRAIN « ARKEMA »**

La commune de SINCENY est propriétaire depuis le 21 avril 2015 du terrain dit « ARKEMA », cadastré parcelles ZC 10 A et B, ZC 13, ZC 35 A et Z, lieu-dit « le pont Saint-Lazare », il convient désormais d'attribuer un nouveau nom à ce terrain.

Monsieur le Maire propose l'appellation « PARC SAINT-LAZARE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide que l'appellation de ce terrain se fera désormais sous le nom « PARC SAINT-LAZARE »

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur VOILQUE informe le Conseil Municipal que des propos malveillants sur la municipalité et les conseillers municipaux ont été tenus sur les réseaux sociaux et notamment « facebook », des agents communaux auraient alimenté la conversation et cautionné ces propos. Monsieur VOILQUE demande à ce qu'un rappel à l'ordre soit fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.

La secrétaire de séance

Sandrine SERVAIS